# RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

# 2023



## LES CHIFFRES CLEFS Pour 2023



27 616 Abonnés pour 51 731 habitants



3 571 126 m3 mis en distribution
2 748 278 m3 consommés : 145 litres/jour/habitant
75.65 % de rendement



21 réserves d'eau



2012 Km de canalisations



**Suivant les secteurs :** 

2.59€TTC/m3 soit environ 0,26 centimes d'euros le litre

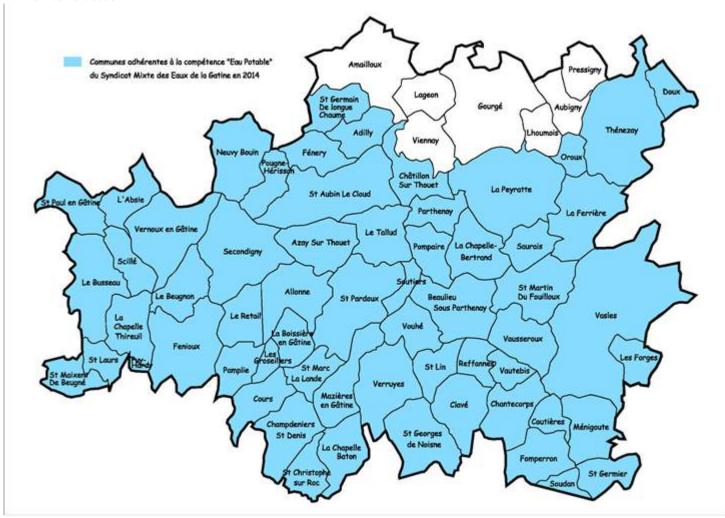
2.82€TTC/m3 soit environ 0,28 centimes d'euros le litre

## **SOMMAIRE**

<u>1.</u>	PRESENTATION DU SERVICE	<u>4</u>
	1.1 Territoire desservi	4
	1.2 Organisation.	
	1.3 GESTION DU SERVICE	5
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	5
	2.1 ORIGINE DE L'EAU	
	2.2 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE LA DISTRIBUTION D'EAU PAR ORIGINE DE L'EAU	
<u>3.</u>	PATRIMOINE	<u>6</u>
	3.1 OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE POMPAGE D'EAU	6
	3.2 RESEAUX DE DISTRIBUTION D'EAU	7
	3.3 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX	9
4.	ACHATS ET VENTES D'EAU	10
	4.1 ACHAT D'EAU	
	4.1 ACHAI D EAU	
	4.2 VOLUMES CONSOMINES AO COORS DE L'EXERCICE	
	4.4 RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION	
	4.5 Indice lineaire de pertes en reseau (ILP)	
	4.6 Protection de la ressource	
5	BILAN ACTIVITE TECHNIQUE	13
<u>J.</u>		
	5.1 Interventions de reparation de fuites	
	5.2 INTERVENTION DIVERSES DE TRAVAUX	
	5.3 INTERVENTIONS DIVERSES POUR ABONNES	
	5.4 RENOUVELLEMENT DES COMPTEURS	<del>-</del>
	5.6 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / EXTENSION DES RESEAUX D'EAU POTABLE	_
	3.0 THAVROX DE RENGO VELECIMENT / EXTENSION DES RESERVIX D'ENO TOTABLE	
c	BILAN ACTIVITE ACCUEIL ET FACTURATION	16
<u>6.</u>		
	6.1 ACTIVITE D'ACCUEIL DES USAGERS	
	6.2 ACTIVITE DE RELEVE DES COMPTEURS ET DE FACTURATION DE L'EAU	19
<u>7.</u>	TARIFS DE L'EAU	19
	7.1 COMPOSITION DE LA FACTURE D'EAU	22
	7.2 TARIFS 2021 POUR UNE CONSOMMATION TYPE DE 120 M3	
8.	QUALITE DE L'EAU	20
<u>o.</u>		
	8.1 Organisation du controle de la qualite de l'eau	
	8.2 RESULTATS DU CONTROLE SANITAIRE	23
<u>9.</u>	INDICATEURS FINANCIERS	21
	9.1 Taux d'impayes	
	9.2 MONTANT DES ABANDONS DE CREANCES	
	9 3 ÉTAT DE LA DETTE DILI SERVICE	

### **CHAPITRE 1 - PRESENTATION DU SERVICE**

#### 1.1 Territoire desservi



Le service public d'eau potable dessert 51 731 habitants (D101.0).

#### 1.2 Organisation

#### LE COMITE SYNDICAL:

- Organe délibérant constitué de 31 délégués
- Présidé par Mr Philippe ALBERT, assisté de 6 Vice-Présidents
- Se réunit 4 fois par an

#### LE BUREAU SYNDICAL:

- Composé de 15 membres élus par le Comité Syndical
- Se réunit 7 à 8 fois par an
- Délibère par délégations du Comité Syndical

#### Le Syndicat des Eaux de la Gatine est :

- Adhérant au Syndicat des Eaux du Centre Ouest
- Actionnaire à la SPL des eaux du Cébron

#### 1.3 Gestion du service

L'exploitation du service est faite en régie depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

## CHAPITRE 2 - ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION D'EAU

#### 2.1 Origine de l'eau

Le Syndicat achète de l'eau traitée et la distribue sur l'ensemble de son territoire. Les principaux fournisseurs d'eau traitée sont les suivants :

#### ✓ SPL DES EAUX DU CEBRON (79) :

Eau en provenance de l'usine du barrage du Cébron (Louin)





#### ✓ SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST (79) : SECO

Eau en provenance des forages du Centre Ouest (St Maxire) Eau en provenance de l'usine de filtration du Tallud







#### ✓ VENDEE EAU (85):

Eau en provenance de l'usine de La Balingue (barrage de Mervent)





Autres fournisseurs : Eaux de Vienne, Syndicat du Val de Loire

#### 2.2 Répartition géographique de la distribution d'eau par origine de l'eau

La répartition de la distribution de l'eau varie selon les besoins et les saisons. La répartition ci-dessous est présentée à titre indicatif : les limites des secteurs de distribution peuvent varier.



### **CHAPITRE 3. PATRIMOINE**

Le patrimoine du service d'eau potable est évalué à 385 Millions d'euros. Il se compose d'ouvrages de stockage (châteaux d'eau et bâches semi enterrées), de stations de pompage, et de réseaux de distribution.

#### 3.1 Ouvrages de stockage et de pompage d'eau

Les 21 ouvrages de stockage (bâches au sol ou réservoir sur tour / château d'eau) permettent la distribution d'eau :

Commune	Туре	Volume	Chloration
Mazières-en-Gâtine	Tour (2 cuves)	2000 m <sup>3</sup>	
iviazieres-en-Gatine	Tour (2 cuves)	500 m <sup>3</sup>	
Le Busseau - Les Granges	Tour	1500 m <sup>3</sup>	
Le Busseau - Bourg	Sol	1500 m <sup>3</sup>	X
La Chapelle Bertrand	Sol	1000 m <sup>3</sup>	Χ
St Martin du Fouilloux	Sol	$300 \text{ m}^3$	
Vasles – La Poitevinière	Sol	500 m <sup>3</sup>	X
Secondigny - Les tonnelles	Sol	200 m <sup>3</sup>	Χ
Secondigny - La Cotinière	Tour	200 m <sup>3</sup>	Χ
La Ferrière	Tour	200 m <sup>3</sup>	Χ
Doux	Sol	200 m <sup>3</sup>	X

L'Absie	Sol	200 m <sup>3</sup>	
L Absie	Tour	50 m <sup>3</sup>	
Vasles – Bourg	Tour	200 m3	
Vasles – Jardin des Agneaux	Sol	150 m3	X
St Christophe sur Roc	Tour	200 m <sup>3</sup>	
Ménigoute	Tour	180 m3	Χ
Parthenay - Daguerre	Sol	1000 m3	
	Sol	1000 m3 +	X
Parthenay – ZAC des Loges	301	1400m3	
Pompaire	Tour	1000 m3	_
Le Tallud	Tour	250 m3	



Les 8 stations de surpressions sont les suivantes :

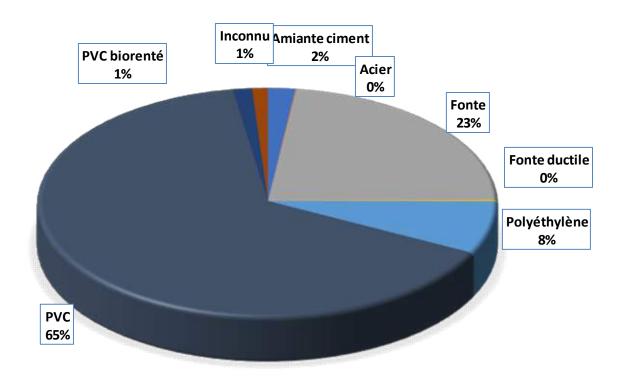
Commune	Nombre de pompes x Débit
La Chapelle Bertrand	2 x 30 m <sup>3</sup> /h
L'Absie	2 x 64 m <sup>3</sup> /h
Le Busseau	1 x 400 m <sup>3</sup> /h
	2 x 160 m <sup>3</sup> /h
Vasles	3 x 30 m <sup>3</sup> /h
Mazières en Gâtine	2 x 180 m <sup>3</sup> /h
Parthenay – ZAC des	2 x 240 m <sup>3</sup> /h
Loges	2x 200 m3/h
	4 x 35 à 145 m3/h
Pamplie	2 X 90m3/h



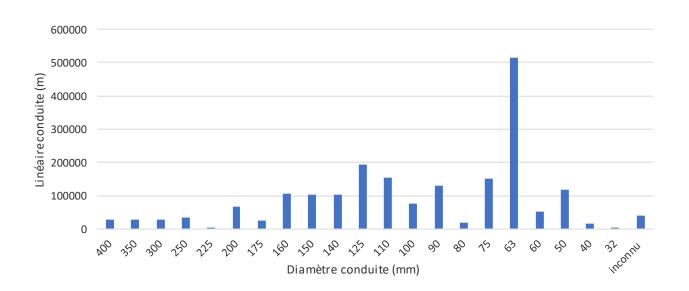
#### 3.2 Réseaux de distribution d'eau

Les réseaux de distribution comptent **2012 Km** de canalisations. Le linéaire de canalisations par commune figure en ANNEXE 1.

#### Nature des matériaux des canalisations de distribution :



#### Répartition du linéaire de canalisation par diamètre :



#### Ancienneté des canalisations

L'âge moyen des canalisations est de 40 ans.

Le réseau est aussi équipé :

- de 9005 vannes
- de 190 compteurs de sectorisation qui permettent de pré-localiser les fuites d'eau
- de 56 stabilisateurs de pression qui permettent de réguler la pression de desserte
- 1516 poteaux incendie

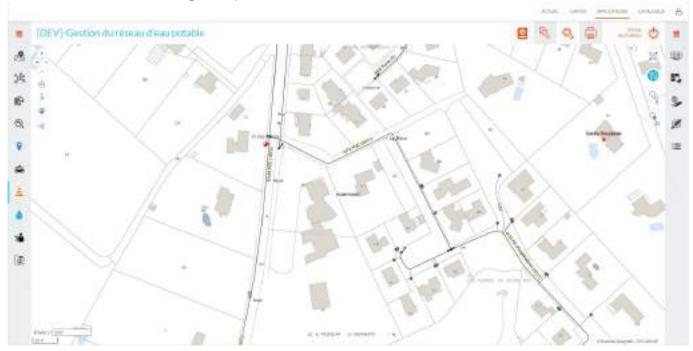
#### 3.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Note max	Désignation	Note du syndicat
+ 15	Partie A : Plan des réseaux	+15
	Existence d'un plan du réseau (+10)	
	Définition d'une procédure de mise à jour (+5)	
+ 30	Partie B : Inventaire des réseaux	+25
	Existence d'un inventaire et d'une procédure de mise à jour (+10)	10
	Informations diamètres et matériaux (+5)	5
	Information date de pose (+15)	10
+75	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	+65
	Localisation et descriptions des ouvrages annexes (+10)	10
	Existence d'un inventaire des équipements électromécaniques (+10)	10
	Localisation des branchements (+10)	10
	Caractéristiques des compteurs (+10)	10

Identification des recherches de pertes d'eau (+10)	10
Localisation des interventions sur le réseau (+10)	10
Programme pluriannuel de travaux (+10)	10
Modélisation de réseau (+5)	5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 105.



## CHAPITRE 4 - ACHATS ET VENTES D'EAU

#### 4.1 Achat d'eau

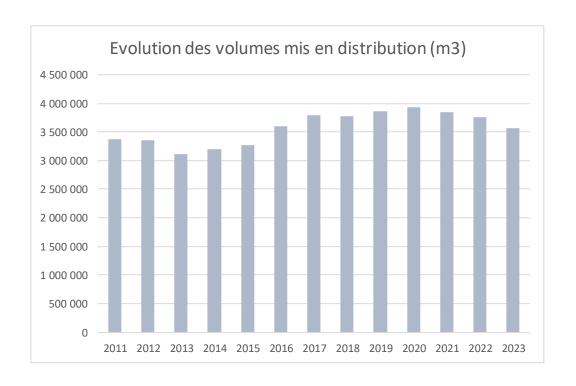
Les volumes (m3) mis en distribution par provenance (achat eau traitée) sont les suivants :

Volume (m3)	Vendée Eau	SPL Cébron pour Gâtine	SPL Cébron pour Parthenay	SECO Echiré	SECO La Cadorie	Eaux de Vienne	Autres	Total
2022	654 972	1 347 326	880 761	787 159	68 943	0	11 254	3 750 415
2023	372 216	1 580 056	584 487	717 618	308 414	0	8335	3 571 126
Variation % 2022/2023	-43.17%	17.27%	33.64%	-8.83%	347.35%	0%	-25.94%	-4.78%

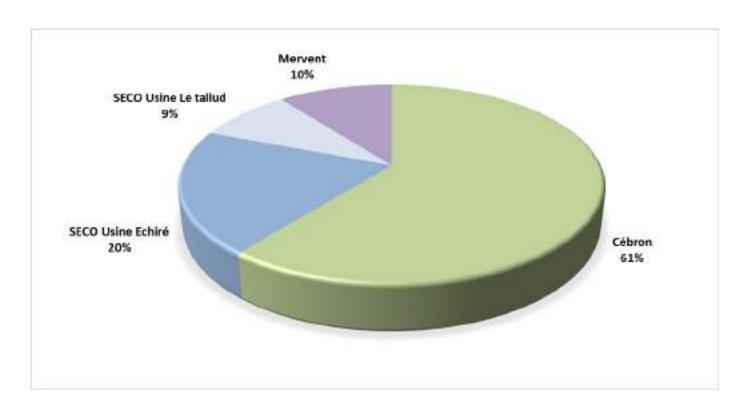
Les achats d'eau faits auprès de la SPL des Eaux du Cébron sont distribués en partie sur la ville de Parthenay et en partie sur l'ensemble du territoire Gâtinais du Syndicat.

Volume moyen mis en distribution: 9 783 m3/j

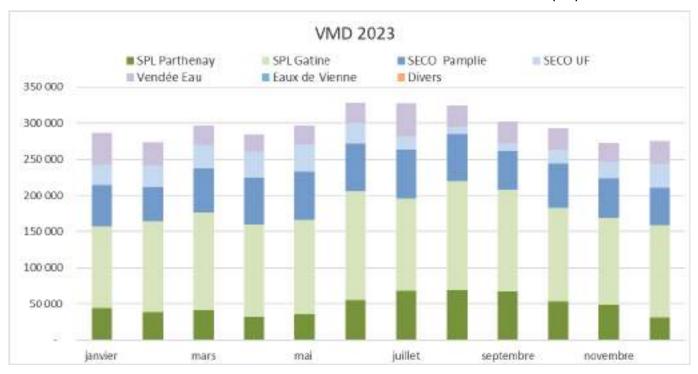
Evolution pluriannuelle des volumes distribués (m3)



#### Répartition de la provenance des volumes achetés



#### Evolution mensuelle des volumes distribués au cours des mois de l'année (m3)



#### 4.2 Volumes consommés au cours de l'exercice

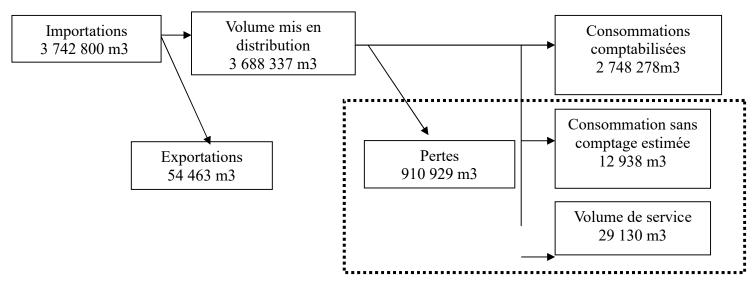
Le volume consommé est le volume facturé aux abonnés, suite aux relevés de compteurs.

Acheteurs/Volumes m3	
TOTAL DES VOLUMES VENDUS	2 345 898

Le volume vendu aux abonnés par commune est précisé en ANNEXE 2.

#### 4.3 Bilan des volumes mis en distribution :

Le bilan des volumes mis en distribution dont les données servent au calcul du rendement est calé sur les périodes de relevés des compteurs : les volumes mis en distribution ne correspondent pas à la période calendaire mais à celle des relèves (médiane au mois de mai). De plus, un volume de 45 000 m3 est ajouté aux consommations comptabilisées pour ajuster la sous-estimation dû à l'absence de relevés de compteurs pendant la période de confinent.



#### 4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation. En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée.

Le rendement seuil calculé par application du décret pour le service du SMEG est de 66 %. Ce rendement seuil fixe la référence de conformité du réseau du SMEG au regard du décret.

Le rendement réel NET = Volumes facturés + Volumes de service / Volumes mis en distribution x 100 = [(V3+V6+V7)/(V1+V2)] x 100 = 75.65 %

Rendement NET	2023
%	75.65



#### Rendement NET > Rendement seuil

75.65 % > 66 %

#### 4.5 Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de perte	2023
ILP m3/j/km	1.19

Pour information, les valeurs de références nationales pour l'indice linéaire de perte sont les suivantes :

Valeurs de référence de l'ILP primaire (calculé hors branchements)					
Rural	Intermédiaire	Urbain			
<25 abonnés/km	<50 abonnés/km	≥50 abonnés/km			
< 1,5	<3	< 7			
1,5 à 2,5	3 à 5	7 à 10			
2,5 à 4	5 à 8	10 à 15			
> 4	> 8	> 15			
	Rural  25 abonnés/km  < 1,5  1,5 à 2,5  2,5 à 4	Rural   Intermédiaire			

Syndicat des Eaux de la Gâtine : Rural 13 abonné / Km

#### 4.6 Protection de la ressource (P108.3):

Le Syndicat des eaux de Gâtine n'étant pas producteur cette donnée n'est pas connue.

## CHAPITRE 5 – BILAN ACTIVITE TECHNIQUE

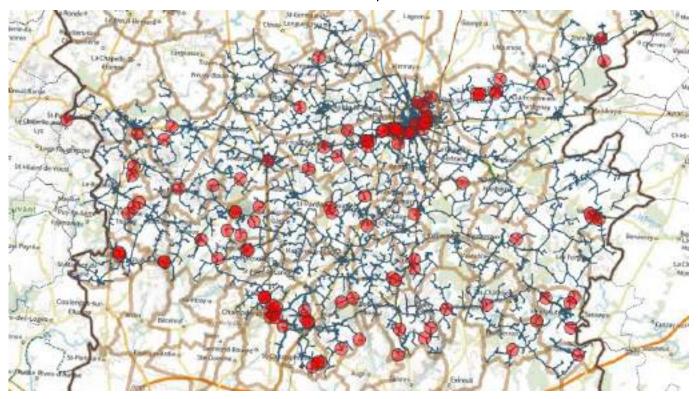
#### 5.1 Interventions de réparation de fuites

	2023
Nombre de réparation de fuite	133

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées essentiellement dû aux réparations de fuite d'eau est de 6%.



#### Localisation des fuites réparées en 2023



#### 5.2 Interventions diverses de travaux

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Branchements neufs (inclus tranchée ouverte)	89	91	83	78	85	99	70
Modifications sur branchements existants	18	15	13	24	30	28	27
Pose nourrices multi-compteurs	18	10	13		15	18	11
Pose nouveau poteau incendie	20	6	8	3	0	0	1
Renouvellement poteau incendie	41	16	22	15	11	10	19

Respect du délai contractuel de réalisation des branchements - 3 mois (P152.1)	2023
respect du delai contractuel de realisation des branchements - 5 mois (F132.1)	100%

#### 5.3 Interventions diverses pour abonnés

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 2 jours ouvrés après l'appel

Intervention sur demande d'abonné	2019	2020	2021	2022	2023
Abonnés qui emménagent (entrants)	3202	3061	3233	3515	2983
Abonnés qui déménagent (sortants)	2968	2869	3073	3264	2853
Ouvertures de branchements	337	317	388	364	294
Fermetures de branchements	431	348	503	445	363
Contrôles pour manque d'eau + purge	40	32	26	20	27
Contrôles de pression	36	36	47	40	31
Contrôles de qualité d'eau	91	122	175	179	137
Mises en service de compteurs	74	48	60	65	58
Renouvellements de robinet avant					
compteur	90	61	100	89	83
Traçages de réseaux	100	64	62	56	58
Relevé d'index	187	152	194	216	137
Réparation fuite avant compteur	142	101	143	156	139
Fermeture pour non-retour de contrat	17	16	26	33	23
Relevé d'index suite estimation					
successives	1	4	59	7	17
Fermeture suite estimation successives			76	47	59

#### 5.4 Renouvellement des compteurs

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de compteurs renouvelés	606	672	1600	2265	865

#### Pyramide des âges du parc de compteur



La moyenne d'âge du parc est de 7.98 ans.

#### 5.5 Activité du secrétariat technique

	2019	2020	2021	2022	2023
Devis de travaux pour les usagers	303	270	350	390	326
DICT réponses aux entreprises	1635	1662	1633	2104	1787
DICT émises service AEP	310	560	646	679	864
ATU émises service AEP	60	342	401	391	478

#### 5.6 Travaux de renouvellement / extension des réseaux d'eau potable

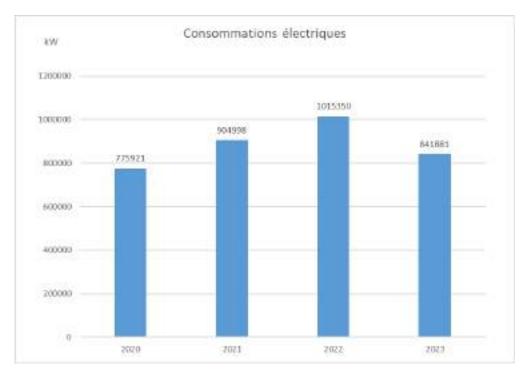
	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées en ml	7 107 m	9 144 m	10 432	13 677	12 687
Taux de renouvellement	0.36 %	0.47 %	0.53%	0.69%	0.64 %

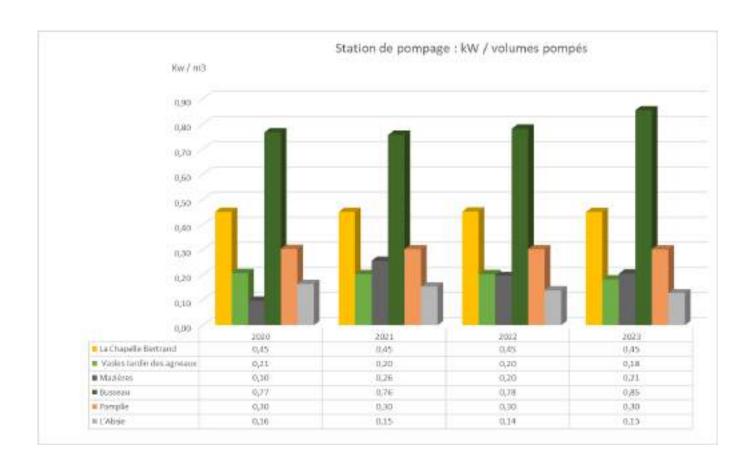




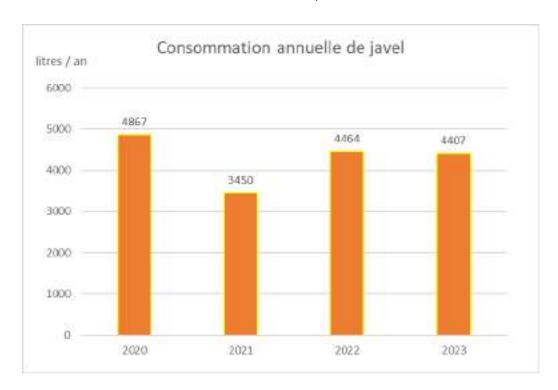
### 5.7 Bilan de fonctionnement des ouvrages d'eau potable

#### Consommations électriques des stations de surpression :





#### Consommation Javel/Chlore:



## CHAPITRE 6 - BILAN ACTIVITE ACCUEIL ET FACTURATION

#### 6.1 Activité d'accueil des usagers

#### Horaires d'ouverture du service :

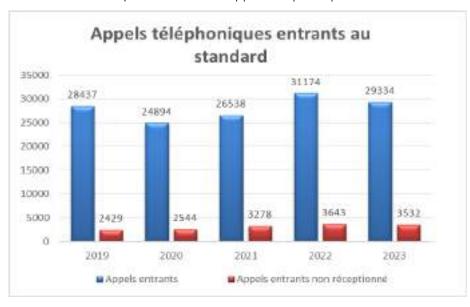
Lundi au jeudi : de 8h30 à12h30 et de 13h30 à 17h00 Vendredi : de 8h30 à12h30 et de 13h30 à 16h30

#### Activité du standard téléphonique

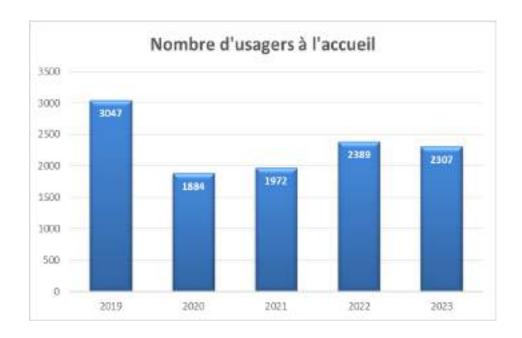
	2019	2020	2021	2022	2023
Appels entrants	28437	24894	26538	31174	29334
Appels entrants non					
réceptionné	2429	2544	3278	3643	3532
Max appels/j	187	269	241	202	219
Min appels/j	37	47	32	46	39
Moy appels/j	109	95	114	119	112



Evolution pluriannuelle des appels téléphoniques au SMEG



Evolution pluriannuelle du nombre d'usagers accueillis au siège.



#### Gestion des contrats

	2019	2020	2021	2022	2023
Abonnés qui emménagent (entrants)	3202	3061	3233	3515	2983
Abonnés qui déménagent (sortants)	2968	2869	3073	3264	2853

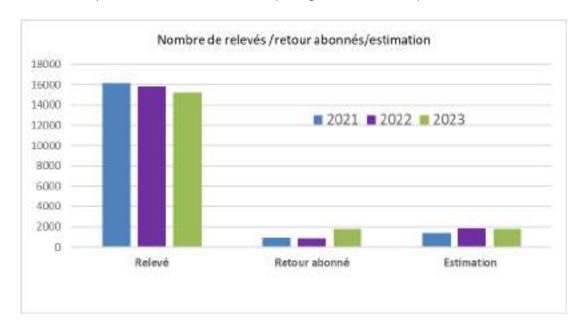
#### 6.2 Activité de relevé des compteurs et de facturation de l'eau

#### Relevés des compteurs

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de relevés	22674	15792	23807	23353	22568

#### Bilan des relevés des compteurs

Le relevé des compteurs est fait soit directement par le service, soit par l'abonné en retour de la carte de relevé de confiance déposée en boite à lettre lors du passage du releveur, ou par estimation le cas échéant.



#### Activité de facturation des consommations

	2020	2021	2022	2023
Nombre de factures émises	48897	48526	51520	55270

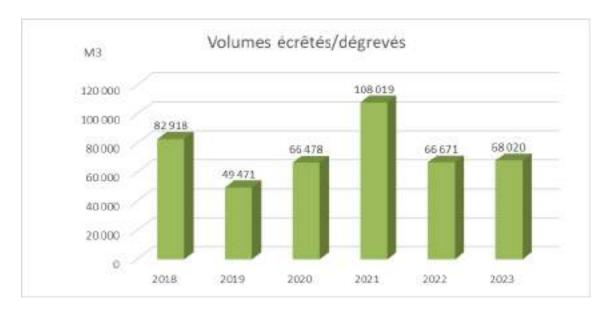
Nombre de rôles de facturation	598	518	604	618
Nombre d'édition échéanciers de paiement	6151	6726	7746	8479
Nombre de rejets de paiement	521	582	740	742
Nombre d'exclusion d'abonnés mensualisés	185	186	266	240
Nombre saisie index retour usagers	5286	1449	1323	2540
Nombre d'estimation index	6049	1928	2636	2523

#### Volumes écrêtés et/ou dégrevés suite à des fuites d'eau

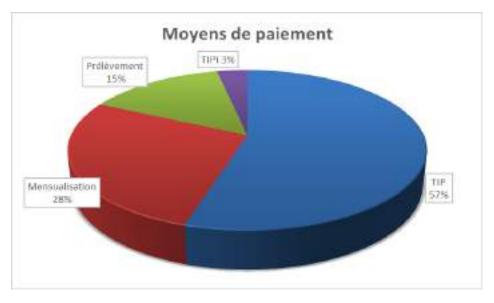
Les demandes de dégrèvement par application de la loi WARSMANN (droit au dégrèvement sur les fuites situées sur les canalisations enterrées) et du règlement interne de gestion des fuites du Syndicat sont les suivantes :

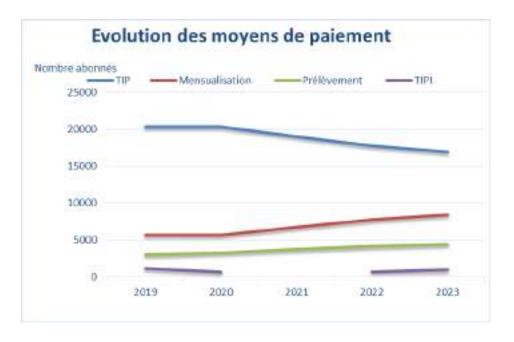
	2020	2021	2022	2023
Nombre de courriers fuite supposée	934	1921	1293	1493
Nombre d'écrêtement de facture	184	266	241	268
Nombre dossiers d'écrêtement refusés	112	177	113	156

Le volume non facturé dans le cadre des dégrèvements de factures d'eau est le suivant : En 2022 ce volume non facturé représente 3% du volume distribué.



#### Répartition des moyens de paiement utilisés par les usagers





#### Planning des relevés de compteurs et de la facturation des consommations d'eau

N° Zone de facturation (voir carte)	Période de relève des compteurs	Edition de la facture réelle *	Edition de la facture estimée **
1	Février	Avril	Septembre
2	Mars	Mai	Octobre
3	Avril	Juin	Novembre
4	Mai	Juillet	Décembre
5	Septembre/Octobre	Décembre	Juin

<sup>\*</sup>Facture réelle = facture éditée suite au relevé du compteur

\*\*Facture estimée = facture éditée sur une estimation de la consommation en fonction de celle des 3 années



## CHAPITRE 7 - TARIF DE L'EAU

#### 7.1 Composition de la facture d'eau









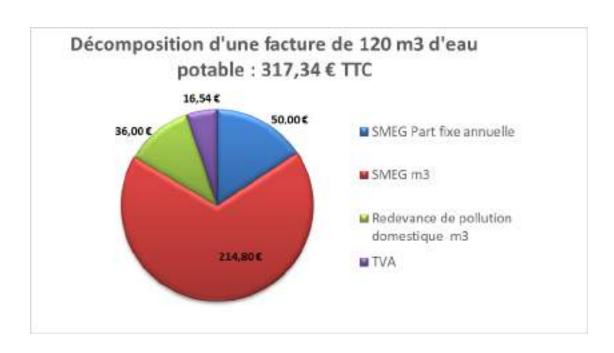


#### La facture d'eau se compose :

- D'une part indépendante de la consommation, dite part fixe ou abonnement perçu par le Syndicat des eaux de la Gâtine
- D'une part proportionnelle à la consommation de l'abonné perçu par le Syndicat des eaux de la Gâtine
- De taxe et redevances proportionnelles à la consommation de l'abonné :
  - o L'Agence de l'Eau Loire Bretagne perçoit une redevance de « pollution domestique » : cette redevance est versée à pour subventionner les actions en faveur de la protection de la ressource. Le montant de la redevance est fixé par commune et peut varier selon la situation de la commune.
  - o La Taxe sur le Valeur Ajoutée.

#### 7.2 Tarifs 2023 pour une consommation type de 120 m3

Désignation des tarifs	Exercice 2022	Exercice 2023	Variation en %
Part fixe annuelle (€ HT/an)	45,00	50.00	0.11
Part proportionnelle (€ HT/m³)	1,67	1.79	0.07
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	200.4	214.80	0.08
Redevance de pollution domestique 1 (Agence de l'Eau)	0,30	0.30	0,00
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à l'agence de l'eau	36,00	36.00	0,00
Redevance de pollution domestique 2 (Agence de l'Eau)	0,23	0.23	0,00
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à l'agence de l'eau	27,60	27.60	0,00
Taux de TVA %	5,50	5.50	0,00
Prix TTC d'une facture de 120 m³ avec pollution domestique 1	296.87	317.34	0.689
Prix TTC d'une facture de 120 m³ avec pollution domestique 2	288.01	308.48	0.711



Communes assujetties au taux de redevance pollution domestique 1 : toutes les communes sauf celles citées cidessous

Communes assujetties au taux de redevance pollution domestique 2 : Chantecorps, Coutières, La Ferrière, Fomperron, Les Forges, Reffannes, St Germier, St Martin du Fouilloux, Vasles, Vausseroux, Vautebis

## CHAPITRE 8 – QUALITE DE L'EAU



#### 8.1 Organisation du contrôle de la qualité de l'eau

L'organisation de la surveillance sanitaire est la suivante :

- Le contrôle sanitaire est réalisé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Deux Sèvres à l'insu de la collectivité (contrôles inopinés)
  - Cette surveillance est réalisée par secteurs de distribution de qualité de l'eau homogène appelés Unité de Distribution (UDI) voir carte origine de l'eau .
- **L'Auto-surveillance** est réalisée par le distributeur selon un planning annuel validé par l'ARS 79. L'auto-surveillance est constituée d'analyses en continu, d'analyses de terrain, et d'analyses de laboratoire.

Le taux de conformité des analyses est le suivant :

Taux de conformité physico chimique 98%
Taux de conformité bactériologique 98%

Les synthèses sur la qualité de l'eau sont présentées en ANNEX 4.

#### CHAPITRE 9 – INDICATEURS FINANCIERS

#### 9.1 Taux d'impayés sur les factures d'eau (P 154.0)

	2022	2023
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2023 sur les factures émises au titre de l'année 2022	Environ 5%	Environ 5%
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2022, au 31/12/2023	11 727 132,04 € TTC	7 801 251,01 € TTC

#### 9.2 Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (P 109.0)

0,0205 € / m3

- Le montant des créances admises en non-valeur et des créances éteintes est de 41 877 €HT.
- Le montant au Fonds de Solidarité Logement est de 6 300 €HT.

#### 9.3 Durée d'extinction de la dette (P 153.2) 14,19 ans

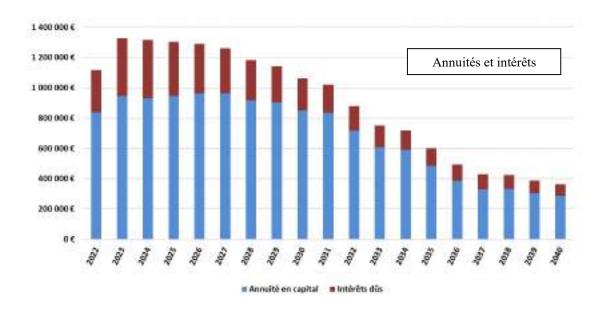
Si < 5 ans : très satisfaisant Si 5 à 10 ans : satisfaisant

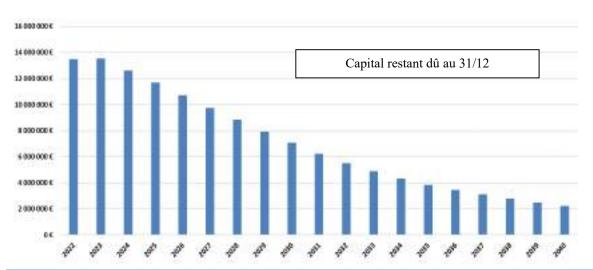
Si 10 à 15 ans : côte d'alerte franchie

Si > 15 ans : service très excessivement endetté

#### L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2023
En cours de la dette au 31 décembre 2023 : montant restant dû en €		13 549 517,77 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	946 916,49 €
	en intérêts	381 054,45 €





### ANNEXE 1 — Linéaire de canalisation par commune

Communes	Mètres 2023
L ABSIE	25278
ADILLY	18717
ALLONNE	35942
ARDIN	1041
AZAY SUR THOUET	39208
BEAULIEU / PARTHENAY	39229
BEUGNON-THIREUIL	53968
LA BOISSIERE EN GATINE	23786
LE BUSSEAU	46829
CHAMPDENIERS ST DENIS	45665
LES CHATELIERS	42349
LA CHAPELLE BATON	25654
LA CHAPELLE BERTRAND	34144
CLAVE	22807
COURS	29154
DOUX	6045
FENERY	2338
FENIOUX	51137
LA FERRIERE EN PARTHENAY	31045
	22254
FOMPERRON	10911
LES FORGES	7584
GERMOND ROUVRE	7578
GOURGE	52
LES GROSEILLERS MARILLET	44114
	26260
MAZIERES EN GATINE MENIGOUTE	316
NEUVY BOUIN	41261
OROUX	9305
PAMPLIE	18544
PARTHENAY	97556
LA PEYRATTE	66066
	44079
POMPAIRE POUGNE HERISSON	20272
PUY HARDY	4033
_	11559
REFFANNES LE RETAIL	20095
	79552
ST AUBIN LE CLOUD ST CHRISTOPHE SUR ROC	21195
	49759
ST GEORGES DE NOISNE	17051
ST GERMAIN DE L. C.	14856
ST GERMIER	17437
ST LAURS	21006
ST LIN	2991
ST LOUP LAMAIRE	7991

ST MAIXENT DE BEUGNE	17274
ST MARC LA LANDE	15268
ST MARTIN DU FOUILLOUX	24483
ST PARDOUX-SOUTIERS	77002
ST PAUL EN GATINE	25639
SANXAY	NR
SAURAIS	16114
SCILLE	18566
SECONDIGNY	74731
SOUDAN	1343
SURIN	299
LE TALLUD	49403
THENEZAY	51929
VASLES	114173
VAUSSEROUX	22421
VAUTEBIS	9859
VERNOUX EN GATINE	47931
VERRUYES	53218
VOUHE	30619
XAINTRAY	1336

### ANNEXE 2 – NOMBRE ABONNES ET VOLUME FACTURE PAR COMMUNE

ANNEXE 2 - NOIMBRE ABOUNTES ET VOLUME FACTURE PAR COMMUNE			
Communes	EAU	NBRE ABONNES EAU	
Adilly	9216	149	
Allonne	24916	321	
Ardin	1303	4	
Azay s/Thouet	31694	560	
Beaulieu s/Parthenay	25208	340	
Champdeniers	264421	951	
Chantecorps	8867	170	
Chatillon	114630	1393	
Clavé	11396	178	
Cours	35720	242	
Coutières	5118	85	
Doux	5857	137	
Fénéry	11195	152	
Fenioux	49840	388	
Fomperron	17992	223	
La Boissière en Gatine	44206	136	
La Chapelle Baton	21620	200	
La Chapelle Bertand	22998	240	
La Chapelle Thireuil	118745	251	
La Ferrière	19555	402	
La Peyratte	70515	545	
L'Absie	28370	652	
Le Beugnon	14060	214	
Le Busseau	29824	439	
Le Retail	12685	170	
LeTallud	54296	956	
Les Forges	11342	244	
Les Groseillers	11187	40	
Mazières	44945	631	
Ménigoutte	24902	514	
Neuvy Bouin	23866	257	
Oroux	4299	79	
Pamplie	77382	160	
Parthenay	392198	6137	
Pompaire 1		382	
Pompaire 2	73828	687	
Pougne Hérisson	13146	179	
Puihardy	2064	40	
Reffannes	12821	217	
Saurais	7758	95	
Scillé	15239	206	
Secondigny	70950	1086	
Soudan	1778	11	
Soutiers	8717	128	
St Aubin le Cloud	62024	840	
St Christophe s/Roc	20597	298	
St Georges de Noisné	25356	355	
or dediges de Moisile	23330	333	

## St Germain de longue

Chaume	18001	199
StGermier	5368	122
St Laurs	16132	305
St Lin	17366	185
St Maixent de Beugné	25441	200
St Marc la Lande	15891	180
St Martin du Fouilloux	10411	140
St Pardoux	40731	740
St Paul en Gatine	30718	280
Thénezay	41550	814
Vasles	71219	1088
Vausseroux	13376	189
Vautebis	5178	70
Vernoux en Gatine	33355	374
Verruyes	30348	473
Vouhé	11268	193

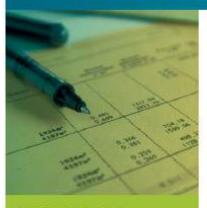


Fraternité



Édition mars 2024

## Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



#### LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

#### Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,66 euros TTC par m² (Sispea + données agrégées disponibles - 2022).

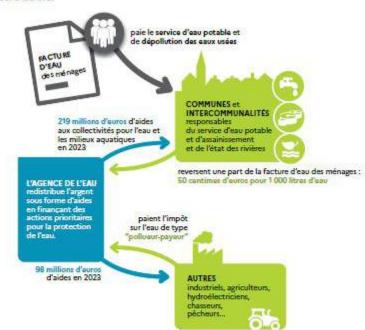
www.services.coufrance/tr/docs/SISPEA\_video.mp4

#### **POURQUOI DES REDEVANCES?**

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.





#### NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Carticle L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifé par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le pris et la qualité du survice public (RPQS) destiné notamment à l'information des usages. Ce rapport est présenté au plus tand dens les neuf mois qui suivent la déture de l'exercise concerné. Lafe maire ou Lafe président-e de l'établissement public de coopération intercommunale <u>viorit la présente note</u> d'information de situation de situation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.seufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions

Édition mars 2024

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

### D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



2,76 €
de redevance de
pollution
payés par les Industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés





pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutes sur le prix des produits



0,58 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



2,55 €
de redevance
de prélèvement
payés par les
Imigants



5,84 €
de redevance de
prélèvement
payés par les activités
economiques



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



9,42 €
de redevance
de préfèvement
payés par les collectivités pour
l'alimentation en eau

## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

## interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11º programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



2,67 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle



30,80 €
aux collectivités pour l'épuration
et la gestion des eaux de pluie



11,90 €
pour lutter contre les
pollutions diffuses et
protéger les captages

100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
100 runs en 2023



4,62 €
aux collectivités rurales et
urbaines pour l'amélioration
de la qualité du service
d'eau potable



22,34 €
pour la gestion
quantitative et les
économies d'eau

21,82 €
aux collectivités
pour la préservation
de la qualité et la
richesse des milieux
aquatiques



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides\* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

\*Basé les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2

NOTE D'INPORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

## **ACTIONS AIDÉES**

### PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11° programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

#### EN 2023...















<sup>\*</sup> MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementales.

#### CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 52 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2023 :

- · solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource;
- · économies d'eau;
- gestion durable des eaux de pluie;
- étude;
- sensibilisation :
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

#### **VOUS AIDEZ À AGIR**

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en œuvre son Plan de résilience eau 2023-2024. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.





Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

#### ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un accompagnement financier sur-mesure aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

#### LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.





AEB-DIC - Wars 2024 - Imprimited



9, avenue de Buffon • CS 36339 45063 ORLÉANS CEDEX 2 contact@eau-loire-bretagne.fr 02 38 51 73 73

#### Délégation ARMORIQUE

Parc technologique du Zoopôle Espace d'entreprises Keraia - Bât. B 18, rue de Sabot - 22440 PLOUFRAGAN armorique@eau-loire-bretagne.fr 02 96 33 62 45

#### Délégation

#### MAINE-LOIRE-OCEAN

NANTES (dep. 44 - 49 - 85) 1, rue Eugène Varlin - CS 40521 44105 NANTES CEDEX 4

mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr 02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 49 - 50 - 53 - 61 - 72) 17, rue Jean Grémillon - CS 12104 72021 LE MANS CEDEX 2

mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr 02 43 86 96 18



02 38 51 73 73

### POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040 86282 SAINT-BENOIT CEDEX

poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr 05 49 38 09 82

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud 19. allées des eaux et forêts - CS 40039 63370 LEMPDES

allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr 04 73 17 07 10









Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Première loi sur l'eau

MISSION COMMUNE

> pour l'eau, la biodiversité et le littoral

GRANDES PRIORITÉS

> Partager la ressource Restaurer les cours d'eau Agir pour les eaux littorales Garantir le bon état des eaux

AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau. sur le territoire métropolitain

L'eau, une priorité pour tous

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales. • • >





Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr



#### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





## ZONE DE DISTRIBUTION : GATINE CEBRON A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable Д 2023 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvalse qualité

Votre réseau est alimenté par un captage : LE CEBRON. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau allimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 17932 personnes. Le responsable des installations est: « SYNDICAT D'EAU DE GATINE».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

Dans les habitats équipés de

tuyauteries en piomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si yous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### Très bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 66 Conformité: 100 %

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 66 Valeur moyenne: 13,3 mg/L Valeur maxl: 36,9 mg/L

Bonne qualité

Valeur maxi: 0 n/100 ml

## PESTICIDES ET METABOLITES PERTINENTS

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 8 Conformité: 100 % Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxl: 0,096 microgramme/L

(chlorothalonil r471811)

Valeur maxl: 0,2 mg/L

Bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne: 0,169 mg/L

Très bonne qualité

#### Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU. Nombre de prélèvements : 66 Conformité: 100 % Valeur maxl : 0 44 NFU



ADOUCISIEUR

ABSENCE

0

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/05/2024 UDI 079000184

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuli réglementaire.

Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne : 18 °f Valeur maxl: 22,2 of

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine -



2023

#### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





## ZONE DE DISTRIBUTION : GATINE CEBRON-MERVENT-CENTRE O

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : ECHIRE - F28, LE CEBRON, ST MAXIRE - F12, ST MAXIRE - F14, ST MAXIRE - F15, ST MAXIRE - F16, ST MAXIRE - F14, ST MAXIRE - F18, ST MAXIRE -F20, ST MAXIRE - F21, ST MAXIRE - F24, ST MAXIRE -- F25, ST MAXIRE - F27. L'eau qui l'allmente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle falt l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente plus de 3 communes, soit 10508 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 24 Conformité: 100 % Valeur maxi: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne: 18,5 mg/L Valeur maxi: 35 mg/L

Nombre de prélèvements : 4

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deca de la valeur santiaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Conformité: 75 % Nombre de substances recherchées : 238

Valeur maxl: 0,14 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil r471811



Dans les habitats équipés de tuyauteries en piomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire de la bolre.



Si vous possèdez un adoucisseur, assurez-vous qu'il allmente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'éau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une caraïe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

A

Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne: 0,12 mg/L Valeur maxl: 0,13 mg/L

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU. maximum de 1 NFU.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de prélèvements : 24 Conformité: 100 % Valeur maxl: 0,24 NFU



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seull

Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 8 Valeur moyenne : 20 °f Valeur maxl : 21,7 °f

Edité le 22/05/2024

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité lies aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine -

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LA NOTE PESTICIDES: Depuis mai 2024 la limite maximale du Chlorothalonyl a été réévaluée. L'indicateur est désormais « A - Très bonne qualité » et non plus « B Dépassement ponctuel de la limité réglementaire »



#### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





#### ZONE DE DISTRIBUTION : GATINE CENTRE OUEST

2023

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Un suivi renforcé est mis en place. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

#### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : ECHIRE - F28, ST MAXIRE - F12, ST MAXIRE - F14, ST MAXIRE - F15, ST MAXIRE - F16, ST MAXIRE -F17, ST MAXIRE - F18, ST MAXIRE - F20, ST MAXIRE - F21, ST MAXIRE - F24, ST MAXIRE - F25, ST MAXIRE - F27, L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle falt l'objet d'un traitement.

Votre réseau allmente de façon permanente plus de 3 communes, soit 6045 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée

Nombre de prélévements : 34 Conformité: 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml

Δ

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 25,6 mg/L Valeur maxl: 32,4 mg/L

Nombre de prélèvements : 8

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Conformité: 50 % Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxl: 0,33 microgramme/L

(chlorothalonii r471811) Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil

r471811



Dans les habitats équipés de tuyauterles en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'éau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.



Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne: 0,111 mg/L Valeur maxl: 0,12 mg/L

Très bonne qualité



Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de prélèvements : 34 Conformité: 100 % Valeur maxl: 0,39 NFU



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seul valeur moyenne : 28,6 et réglementaire.

Nombre de prélèvements : 17 Valeur maxl : 30 5 of

Edité le 22/05/2024

UDI 079000420

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone connecerée.

ARS Nouvelle-Aquitaine -

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LA NOTE PESTICIDES: Depuis mai 2024 la limite maximale du Chlorothalonyl a été réévaluée. L'indicateur est désormais « A - Très bonne qualité » et non plus « C Dépassement régulier de la limité réglementaire »



2023

#### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS?





#### ZONE DE DISTRIBUTION : PARTHENAY CADORIE

A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est alimenté par les captages : LA CADORIE, LE CEBRON. L'eau qui l'alimente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle falt l'objet d'un traitement.

Votre réseau allmente de façon permanente 1 commune (TALLUD (LE)), soit 1989 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

Dans les habitats équipés de

tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

#### Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 24 Conformité: 100 % Valeur maxl: 0 n/100 ml

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 27 Valeur moyenne: 28,7 mg/L Valeur maxi: 33,7 mg/L

Bonne qualité

## PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Nombre de prélèvements : 8

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-décà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Conformité: 88 %

Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxi: 0,12 microgramme/L (chlorothalonil r471811)

Substance(s) non conforme(s): chlorothalonil r471811

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Oligo-elément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Bonne qualité Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 0,414 mg/L

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 24 Conformité: 100 % Valeur maxl: 0,35 NFU

Valeur maxi: 0,44 mg/L



UDI 079000216

ADOUCISIEUR

ABSENCE

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil reglementaire.

Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne: 18,2 °f Valeur maxl: 21,7 %

ndicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus classant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau stribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine -

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LA NOTE PESTICIDES: Depuis mai 2024 la limite maximale du Chlorothalonyl a été réévaluée. L'indicateur est désormais « A - Très bonne qualité » et non plus « B Dépassement ponctuel de la limité réglementaire »



#### QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





#### ZONE DE DISTRIBUTION : PARTHENAY CEBRON

Indicateur global de qualité A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable Д L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. 2023 C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité

Votre réseau est allmenté par les captages : LA CADORIE, LE CEBRON. L'eau qui l'allmente est d'origine à la fois souterraine et superficielle.

Elle falt l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 3 communes (CHATILLON-SUR-THOUET, PARTHENAY, POMPAIRE), soit 12779 personnes. Le responsable des installations est : « SYNDICAT D'EAU DE GATINE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SYNDICAT D'EAU DE GATINE » qui assure l'exploitation du réseau.

#### PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventueile contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 42 Conformité: 100 % Valeur maxl: 0 n/100 ml

Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 45 Valeur moyenne : 16,5 mg/L Valeur maxi: 33 mg/L

## PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

Nombre de prelèvements : 8 Conformité: 100 %

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. Nombre de substances recherchées : 238 Valeur maxl: 0,096 microgramme/L (chlorothalonii r471811)



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.



Après quelques jours d'absence, laissez couier l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport compiémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

## Très bonne qualité

Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne: 0,175 mg/L Valeur maxl: 0,2 mg/L

Très bonne qualité

Bonne qualité

Nombre de prélèvements : 42 Conformité: 100 % Valeur maxl: 1,6 NFU



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 22/05/2024 UDI 079000463

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuli réglementaire. réglementaire.

#### Eau peu calcaire

Nombre de prélèvements : 16 Valeur moyenne: 17,5 °f Valeur maxl : 21,7 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine -

Annexe 5 : Indicateurs obligatoires de l'observatoire de l'eau

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	57 731	57 731
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,47	2,89
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,6%	
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	74,4%	75,65%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,4	1.24
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,3	1,19
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (moyenne des 5 dernières années)	0,53%	0,54%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[\mathfrak{E}/m^3]$	0,0205	0.0175
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,33	4,82
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	14,19	14.3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	5%	5%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,04	0.04